

|   |  |
|---|--|
| Mairie de Marolles-en-Brie<br>Place Charles de Gaulle<br>94440 Marolles-en-Brie | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU<br/>CONSEIL MUNICIPAL</b>  |
| Délibération n° <b>2725/2020</b>  | <b>Objet :</b> Approbation de la convention avec le Conseil départemental du Val-de-Marne portant replantations ponctuelles d'arbres le long des routes départementales. |

Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents :** Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

**Absents représentés :** Nicolas BRAGARD représenté par Vanessa HANNI, Dominique HUMEZ représentée par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Samantha CRISIAS représentée par Alain BOUKRIS, Margot MAGIN représentée par Martine HARBULOT.

**Absents :** /

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Considérant** la proposition du Conseil départemental de signer une convention définissant les modalités de partenariat relatives aux replantations ponctuelles d'arbres d'alignement le long des routes départementales situées sur le territoire de la commune ;

**Considérant** que les avenues concernées sont :

- Bruyères, du rond-point du Hêtre au Monument aux Morts ;
- Grosbois, de RN19 au rond-point de la Belle Image ;
- Buissons- intégralement ;
- Belle Image, du rond-point de la Belle Image au rond-point du Hêtre.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.**

**A la majorité des votants, 24 voix pour, 3 voix contre (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES)**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention avec le Conseil départemental du Val de Marne portant replantations ponctuelles d'arbres le long des routes départementales.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 29 septembre 2020



Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie